

01.09.2017 – 15:15 Uhr

Attaque contre la protection des travailleurs et travailleuses

Bern (ots) -

La commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a accepté la mise en oeuvre des deux initiatives parlementaires Graber (16.414) et Keller-Sutter (16.423) et démarré ainsi une attaque frontale contre la loi sur le travail. Il s'agit de faire sauter la saisie du temps de travail, lever la durée maximale de la semaine de travail et réduire la durée du repos. Ce cocktail est imbuvable eu égard à la santé des travailleurs et travailleuses. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, ne peut accepter ce démontage de la protection des travailleurs et travailleuses et continuera à le combattre avec force.

Les deux initiatives parlementaires exigent pour certaines catégories de travailleurs et travailleuses de lever la durée maximale de la semaine de travail de 45 heures et d'abaisser à huit heures la durée des repos minimaux. De plus, il s'agit de libérer les travailleurs exerçant des fonctions dirigeantes et les spécialistes de la saisie du temps de travail. On attaque ainsi des dispositions centrales de la loi sur le travail, ce qui signifie pour une grande partie des travailleurs et travailleuses en Suisse des jours de travail plus longs, moins de temps de repos, du travail effectué gratuitement et une augmentation du stress et des risques pour la santé.

« Cette coupe rase ne se justifie en rien car la Suisse a déjà un droit du travail très libéral avec des temps de travail longs et flexibles » indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. Au cours des dernières années déjà, le stress, la charge de travail et le burn-out ont fortement augmenté, comme le montrent différentes études. Et le « Baromètre. Conditions de travail », de Travail.Suisse, montre que la perte de l'autonomie temporelle dans le monde du travail est ressentie comme la plus importante détérioration des conditions de travail (voir Baromètre. Conditions de travail 2016). L'acceptation des interventions parlementaires menace de détériorer encore une fois massivement la situation de surcharge pour les travailleurs et travailleuses et de compliquer la conciliation de la vie professionnelle, familiale, privée et de la formation continue.

La suppression de la saisie du temps de travail fait sauter de nombreuses dispositions de protection de la santé. Le maintien des temps de repos, l'interdiction du travail de nuit, le dimanche sans travail, la rémunération des heures supplémentaires ainsi que le travail à temps partiel nécessitent en tant que tels la saisie du temps de travail. Une dérégulation de la saisie du temps de travail, acceptée par Travail.Suisse, est déjà en vigueur depuis le 1.1.2016. « Il est totalement incompréhensible que la commission du Conseil des Etats veuille aller encore plus loin » indique Adrian Wüthrich. Travail.Suisse luttera de manière déterminée contre ce démontage rapide et global de la loi sur le travail.

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, Tél. mobile : 079 287 04 93, http://www.travailsuisse.ch/medias/service_medias

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100806288> abgerufen werden.